



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 66489

Texte de la question

M Emile Koehl demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, s'il a l'intention de changer le nom de l'école « maternelle » en l'appelant dorénavant l'école « enfantine ».

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'est pas envisagé de changer l'appellation de l'école maternelle, connue sous ce nom depuis plus d'un siècle, non seulement en France mais à l'étranger. De nombreux pays manifestent de l'intérêt pour l'école maternelle française, ses objectifs, son fonctionnement, son organisation et la place importante qu'elle tient dans le système éducatif dont elle est la première étape. Elle est « école » parce que les enfants y font leurs premiers apprentissages et y acquièrent peu à peu des habitudes scolaires. Elle est « maternelle » car ils y trouvent un mode de vie encore proche de l'ambiance de la famille, leur rythme personnel étant attentivement pris en compte. L'école maternelle est une école à part entière, au même titre que l'école élémentaire. Elle a son autonomie propre. Dans certaines écoles élémentaires de petites communes, où n'existe pas d'école ou de classe maternelle fonctionnent des sections « enfantines » qui reçoivent des enfants de moins de six ans. Ces sections enfantines sont sous l'autorité du directeur de l'école élémentaire. L'appellation école « enfantine », au lieu d'école « maternelle » risquerait de créer des confusions et pourrait laisser penser que cette école pour enfants de deux à six ans n'a plus son autonomie propre.

Données clés

Auteur : [M. Koehl • mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66489

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1993, page 175